

Concours de dessins : le carnaval à travers le temps, de 1960 à 2060



Demande de partenariat à la Mairie de Saint-Esprit
pour la mise en place de ce projet

Mise à jour : 23/12/2016

*Ce document est la propriété de la section UPEM Saint-Esprit
Toute reproduction intégrale ou partielle nécessite son autorisation*

1. Description du demandeur, du projet et des valeurs

A. Qui est la section UPEM Saint-Esprit ?

L'UPEM est une association de parents d'élèves présente depuis plus de 20 ans dans les écoles de la Martinique. Elle est organisée par sections dans chaque commune.

La section UPEM Saint-Esprit, porteuse du projet, est représentée pour l'année scolaire 2016-2017 dans tous les établissements scolaires de la commune hormis les écoles de Valatte et Morne Lavaleur. Elle compte un bureau avec 7 membres élus, et 3 commissions en charge des thématiques suivantes, en liaison avec les têtes de listes des représentants de parents d'élèves :

- Travaux, hygiène et sécurité
- Périscolaire et cantine
- Festivités et projets

Outre ses actions propres de représentation des intérêts des enfants et des parents, et de veille à l'amélioration des conditions matérielles d'accueil au sein des écoles, elle collabore avec les équipes pédagogiques et la Caisse des écoles pour l'organisation des temps conviviaux (marchés de Noël, carnaval, etc.) et pour la mise en place ou la proposition de projets.

Quelques exemples de projets phares que nous soutenons cette année scolaire 2016-2017 :

- Projet d'animation ANIM'TON MIDI pour animer la pause méridienne à l'école Mixte B et pacifier les relations entre les enfants par des jeux collaboratifs
- Création d'une charte et d'une fresque sur le gaspillage du papier toilette
- Conférence-débat sur la non-violence à l'école

B. Le projet de concours de dessin

Suite au constat que le talent pour le dessin observé chez certains enfants n'était pas suffisamment connu et valorisé, la section UPEM Saint-Esprit a eu l'idée d'organiser un concours de dessins qui permettra aux enfants de s'exprimer au travers d'une activité créative, mais aussi de générer chez eux une émulation pour se dépasser et obtenir le meilleur d'eux-mêmes.

Le sujet du carnaval à travers le temps, de 1960 à 2060 a été retenu sur 3 thèmes via 3 époques (1960, aujourd'hui, et 2060), pour les raisons suivantes :

- Observer l'évolution culturelle et le respect des traditions par les générations futures,
- Favoriser un échange intergénérationnel entre les enfants et leurs aînés sur le passé qu'ils ne connaissent pas,
- Disposer d'une photographie de notre société actuelle vue par les enfants
- Découvrir leur monde de demain au travers de leur imaginaire

2. Détails de l'organisation du projet

• Participants

Le concours de dessin est ouvert hors temps scolaire aux enfants des classes de CP à 3ème. La participation à ce concours est gratuite. Il s'adresse aux enfants de manière individuelle. Un seul dessin par enfant est autorisé.

• Calendrier

Le concours respectera le calendrier suivant :

- Ouverture du concours : le 9 janvier 2017
- Clôture de la remise des dessins : le 9 février 2017, 16 heures
- Réunion du jury : du 10 au 15 février 2017
- Désignation et remise des lots : le vendredi 17 février 2017 à 18h00 à la médiathèque Alfred Melon-Dégras

• **Modalités de participation**

Chaque dessin devra être un travail original présenté sur un support papier en format A4.

Toutes les techniques manuelles seront acceptées : aquarelle, feutre, crayon, collage etc. (donc pas de dessin numérique). Le dessin devra être à plat, sans volume.

Les mentions suivantes devront être renseignées au dos du dessin : Thème, Nom et Prénom de l'enfant, Classe et N° de téléphone des parents.

• **Collecte des dessins**

Les dessins devront être déposés au secrétariat de chaque établissement dans une urne réservée à cet effet, avant le 9 février 2017, 16 heures.

Ils seront collectés par les parents têtes de liste de chaque école pour remise au président du jury du concours.

Les dessins reçus seront répartis, en fonction de la classe des participants dans l'une des catégories d'âge suivantes :

Catégorie 1 : CP au CE2

Catégorie 2 : CM1 à 6^{ème}

Catégorie 3 : 5^{ème} à 3^{ème}

• **Constitution du jury**

Le jury sera composé de 5 personnes du milieu de l'art et de l'éducation, pressenties comme suit :

- Guy METHALIE, Président de la FECAM (Fédération du Carnaval Martiniquais)
- Danielle GUITTEAUD, artiste et membre de l'association TIKAC
- Michèle ARRETCHE, artiste
- Daniel BERTE, artiste et écrivain
- Rudolfe TRUXILLO, illustrateur et écrivain
- Judith DIALLO, élue à la Culture de la Ville de Saint-Esprit

Les membres du jury jugeront indépendamment chacun des dessins sélectionnés en leur attribuant une note de 0 à 15 selon les critères suivants :

- pertinence par rapport au thème : note de 0 à 5
- qualité artistique : note de 0 à 5
- Impact visuel : de 0 à 5

• **Exposition et prix**

Vingt-sept prix seront décernés à l'issue du concours de dessin. Trois prix dans chacune des catégories d'âge des participants et pour chacun des 3 thèmes.

A l'issue du choix du jury, les dessins primés seront exposés à la médiathèque Alfred Melon-Dégras du 20 février au 3 mars 2017.

Les lots suivants seront attribués aux gagnants (les titres des albums pourront être modifiés après consultation d'un libraire) :

Catégorie 1 (CP au CE2)

- Gagnant : un globe terrestre jour et nuit et un abonnement à la médiathèque AMD
- 2^{ème} et 3^{ème} : coffret de jeux (dames et dadas) et un abonnement à la médiathèque AMD
- 4^{ème} au 6^{ème} : Livre « le grand voyage du petit manicou »
- 7^{ème} au 9^{ème} : un jeu de carte UNO

Catégorie 2 (CM1 à 6^{ème})

- Gagnant : un appareil photo numérique et un abonnement à la médiathèque AMD
- 2^{ème} et 3^{ème} : un jeu de Monopoly et un abonnement à la médiathèque AMD
- 4^{ème} au 6^{ème} : BD « Bissette élu député »
- 7^{ème} au 9^{ème} : Livre bilingue anglais-créole « I am Dominica, mwen sé Donmnik »

Catégorie 3 (5^{ème} à 3^{ème})

- Gagnant : une tablette numérique
- 2^{ème} et 3^{ème} : un jeu de Taboo et un abonnement à la médiathèque AMD
- 4^{ème} au 6^{ème} : BD « Le chevalier St-Georges » et un abonnement à la médiathèque AMD
- 7^{ème} au 9^{ème} : Livre bilingue anglais-créole « I am Dominica, mwen sé Donnik »

3. Portée et pérennité du projet

Outre la visibilité donnée au talent et à la créativité des enfants au travers d'une exposition à la médiathèque Alfred Melon-Dégras, il serait souhaitable d'en faire plus largement écho à travers d'autres médias :

- Un article dans le journal France-Antilles
- Une publication sur les sites internet de nos partenaires (municipalité, rectorat, etc.)

A terme, il peut être envisagé d'autres actions de valorisation telle que la publication d'un ouvrage avec les œuvres commentées des enfants ou illustrées d'un poème (partenariat CANOPE à envisager). Des auteurs d'album jeunesse pourront être sollicités pour choisir parmi les enfants ceux qui participeraient à l'illustration d'un album.

La section UPEM Saint-Esprit souhaiterait que l'esprit de ce projet puisse s'inscrire dans les temps. D'abord par la poursuite de cette action dans les années à venir sur des thématiques touchant le monde de la culture, l'environnement et d'une manière générale les sujets d'importance pour la société et les enfants.

4. Partenariat envisagé avec la Mairie

La section UPEM Saint-Esprit sollicite le partenariat de la Mairie pour une aide logistique et financière à l'organisation du concours de dessin :

- Conception d'affiches pour annoncer la manifestation
- Impressions des affiches et de mots d'information pour diffusion dans les établissements scolaires
- Mise à disposition de la médiathèque pour la tenue du jury et l'exposition de dessins
- Promotion du concours via la page Facebook de la Mairie, France-Antilles et communiqué radio
- Dons de lots de récompense des lauréats (lots de livres + 9 abonnements médiathèque)
- Prise en charge de la réception des lauréats du concours

5. Budget prévisionnel

5.1 Budget pour l'achat des lots

		Montant des lots pour les 3 thèmes		
CP-CE2	1er prix	19,99 €	19,99 €	34,99 €
	2e prix	12,50 €	12,50 €	12,50 €
	3e prix	9,99 €	9,99 €	9,99 €
CM1-6e	1er prix	23,99 €	79,90 €	23,99 €
	2e prix	13,50 €	13,50 €	13,50 €
	3e prix	10,00 €	10,00 €	10,00 €
5e-3e	1er prix	114,99 €	23,99 €	23,99 €
	2e prix	19,50 €	19,50 €	19,50 €
	3e prix	10,00 €	10,00 €	10,00 €
		234,46 €	199,37 €	158,46 €
TOTAL			592,29 €	

Meilleur prix par catégorie d'âge quel que soit le thème

5.2 Budget global

CHARGES	Montant en €	PRODUITS	Montant en €
A. Achats	750 €	I. Subventions	550 €
Fournitures (papier, encre)	150 €	CTM	200 €
Prix pour lauréats	600 €	Espace Sud	200 €
		Ville de Saint-Esprit	150 €
B. Défraiement et cachets	100 €	J. Mécénat et dons	700 €
Jury	100 €	Entreprises	100 €
		Associations (UPEM, CSPE)	600 €
C. Frais de restauration	300 €		
Réception des enfants et jury	300 €		
D. Frais de gestion	50 €		
E. Frais divers	50 €		
SOUS-TOTAL DES CHARGES	1 250,00 €	SOUS-TOTAL DES PRODUITS	1 250 €
F. Conception graphique	0 €	K. Dons destinés aux récompenses	0 €
Affiches	0 €		
G. Communication	0 €		
Impression affiches et mots d'information	0 €		
H. Mise à disposition espace	0 €		
TOTAL DES CHARGES	1 250 €	TOTAL DES PRODUITS	1 250 €

6. Contact

Le demandeur :

Union des Parents d'Elèves de Martinique (section Saint-Esprit)
28, Boulevard Allègre
97200 FORT DE FRANCE
Tél. : 0596 60 95 95
Mail : upem@wanadoo.fr

Personnes de contact :

Catherine MAYAUD
Présidente de la section UPEM Saint-Esprit
Port. 06 96 78 10 41
Mail. : catmay972@gmail.com

Eliane MALLE-CAMSELL
Vice-Présidente de la section UPEM Saint-Esprit
Mail. : camsell.eliane@laposte.net